

**NOTE SUR LE PROGRAMME DE REEQUILIBRAGE  
DU LIT DE LA LOIRE  
Après la réunion d'Ancenis le 17 avril 2018**

Je reviens vers vous après notre entretien à Ancenis 3 sujets :

**1 – la végétalisation des bords de Loire :** la végétalisation des rives qui n'existait absolument pas jusqu'aux années 1960, s'est créée ensuite, sans doute par les marées, puis s'est développée et est toujours non seulement présente mais aussi en phase d'accélération. La situation est déjà aujourd'hui difficile et à plus forte raison la suite évidente dans 10, 20 ou 30 ans est que la situation sera telle qu'elle impliquera la nécessité de dégager des zones pour voir la Loire, ne serait-ce que pour concrétiser les programmes de valorisation de ce patrimoine ligérien combien intéressant, et même relevant de l'Unesco plus en amont. Par exemple le parcours entre le Cul du Moulin et la Patache ne permet plus de voir la Loire que devant la descente de la Luce (ouverture que j'ai moi-même créée, cf ci-après). Les couts seront astronomiques.

Mon propos est donc de souligner ce fait et de vous demander ce que vous comptez faire. Je n'ai pas vu que ce soit dans le programme de rééquilibrage du lit de la Loire, je le comprends car le projet ne vise que le fleuve, mais le descriptif en infra conduit à dire que la végétalisation devient un aspect parallèle majeur à inclure d'une manière ou d'une autre dans la réflexion globale sur la Loire : fonctionnement des flux du fleuve, de son ensablement, de la baisse de son étiage (autour de 3.20 m à La Patache), des effets des marées (j'ai vérifié 2,62 m à la Patache a une grande marée de fin aout il y a 4 ou 5 ans, alors que dans les années 1960-70 une étude identique avait donnée 15 cm), de la consolidation des structures comme les ponts etc., de la consolidation de certaines berges, pour la navigation, la pêche, les agriculteurs, les loisirs (comme l'attrait pour les vacanciers) et donc le tourisme, à la fois de proximité et de passage y compris étranger.

**Ma proposition à Ancenis** fut de s'appuyer sur les propositions de bénévoles, ce qui fut très apprécié au moins à notre table et à la table voisine. Il y a quelques années, à ma connaissance VNF refusait quasi systématiquement tout travaux de dé-végétalisation dans le lit, sur son territoire jusqu'au niveau des crues. Il ne s'agit pas bien sûr d'autoriser tous les travaux et n'importe comment, notamment sur les déchets verts qui en découlent par définition, mais sur une base organisée, soit au coup par coup sur des projets sérieux présentés, soit dans un cadre donné. La seconde hypothèse pouvant d'ailleurs découler des expériences obtenues après une première phase basée sur la première hypothèse.

**2 – Mon cas personnel.** Je vous reviens donc sur mon cas personnel, j'ai une maison dans Champtoceaux qui donne sur la Loire avec une vue de tout temps intéressante, mais la végétalisation aujourd'hui passée à l'état d'arbres de grande hauteur mangeait déjà une large partie de la vue. J'ai donc construit un dossier avec descriptif, photos et engagement de nettoyage. VNF m'a autorisé et les travaux ont été faits en décembre 2013 par un groupe d'amis. Ainsi la vue sur la Loire pour la partie basse de la promenade de la coulée de la Luce, et pour cette partie du chemin entre le Cul du Moulin et la Patache a été reconstituée. Nous avons coupé 4 à 5 gros arbres et environ 200 arbres en développement

de diamètre 15 à 30 cm (ils seraient à 40 ou plus aujourd'hui). L'ensemble a été enlevé par une entreprise.

**Ma question aujourd'hui**, est que dans l'autorisation qui m'a été donnée en 2013, je n'ai pas eu le temps matériel d'enlever au moins deux arbres aux extrémités que je souhaiterais abattre en 2018, et qu'il est déjà nécessaire de recouper les petites arbustes facilement à leur départ t alors que dans trois ans le travail sera très différents notamment sur les déchets générés. Je souhaite donc déposer un nouveau dossier, pouvez-vous me dire comment et auprès de qui ?

**3 – La question du ré-enrochement de Bellevue à Nantes.** Juste une anecdote rentrant un vendredi soir de Paris à Nantes par le train, en 1972 ou 73, deux ingénieurs étaient juste devant moi qui discutaient des travaux projetés pour rétablir une profondeur suffisante du lit comme pour les péniches de fuel type Jean-Luc ou Jean-Eric. Je fais du bateau sur la Loire depuis l'âge de 10 ans, en 1954, en passant par des plates, voiliers et hors-bords et encore aujourd'hui, d'où ma connaissance historique et précise de cette partie de la Loire (j'ai aussi navigué 3 fois entre La Patache et Montsoreau, Tours et Chinon aller/retour entre 1960 et 63 ). Ils défendaient la suppression du seuil de Bellevue et de forts prélèvements de sable, alors arrivé devant Champtoceaux en leur montrant ma maison, je leur ai fait part de mes plus grandes craintes y compris sur les risques d'envasement. Leur réponse fut de me remettre vertement en place, et de dire que tout serait beaucoup mieux ensuite. On connaît la suite, à commencer par la nécessité de faire de lourds travaux pour "sauver" les piles de ponts et protéger une bonne partie des rives des menaces de destruction.

En fait c'est tout le lit qui est descendu y compris les barrages, épis plus enrochements. Ils ont dû descendre de l'ordre de 2,50 m. J'espère que le raccourcissement des épis ou leur suppression améliorera le lit, mais je n'en suis pas totalement convaincu. Un autre point ne doit pas être oublié, celui de ne pas faire disparaître toutes les plages en été entre Mauve et les Ponts-de-Cé pour continuer à permettre l'accès aux plages aux locaux et touristes de loisirs.

Un ami est également dubitatif en ce qui concerne le ré-enrochement progressive de Bellevue, car pour lui une des questions fondamentales est qu'en même temps que la suppression du seuil le port de Nantes a fait de gros travaux pour creuser le port, de 5 ou 7 m, entraînant un effet de chasse d'eau à partir du seuil, et l'affaissement du lit, aggravé par les prélèvements de sable en amont de Bellevue sans mesure. Pour lui tant que le port sera toujours creusé, le problème du niveau de la Loire sera difficile à résoudre en conséquence de cet effet de chasse. Et ce d'autant que l'utilité de l'entretien de la profondeur du lit de la Loire se pose dans le port en raison du moindre passage de gros bateau dans le port. Il faudrait commencer par la réduction du creusement du port de Nantes, ou le faire en parallèle du ré-enrochement de Bellevue.

Hubert Levoyer

7 rue du Docteur Giffard Champtoceaux 49270, Tel 06 29 42 00 69.

Mail : [levoyerh@orange.fr](mailto:levoyerh@orange.fr)